

22-DEC-2009

2009-3660

PRINCIPAL PANEL:

Benzoate de benzyle

POUR FABRICATION, PRÉPARATION DE PRODUITS CHIMIQUES ET RÉEMBALLAGE

GARANTIE : Benzoate de benzyle à 100 %

N° D'HOMOLOGATION 25860 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON

SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Contenu net : ____ kg

Déposant :

S.C. Johnson et Fils, Limitée

1 Webster Street

Brantford, ON

N3T 5R1

1-800-558-5566

Fabricant :

Morflex, inc.

2110 High Point Road

Greenboro, North Carolina

27403

SECONDARY PANEL:

MODE D'EMPLOI :

Pour servir uniquement à la fabrication d'un produit antiparasitaire destiné exclusivement à l'exportation depuis le Canada

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Peut produire une réaction sensorielle ou allergique chez certaines personnes. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON-AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif si avalé. Peut causer une irritation oculaire ou cutanée. Peut causer une sensibilisation de la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation du produit. Ne pas inhaler les vapeurs. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ou les étangs en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans des lieux bien ventilés. Garder le contenant hermétiquement fermé. Préserver de l'humidité. Tenir à l'écart du feu, de la flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))